

# COLLECTIF POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE AU PROCHE ORIENT

Motion déposée en préfecture d'Ajaccio le 9 juillet 2011  
à l'attention de M. le préfet de Corse dans le but d'une communication au gouvernement.

Au mois d'avril dernier, notre «*Collectif pour une paix juste et durable au Proche-Orient*» lançait un appel «Brisons pacifiquement le siège israélien de Gaza !», pour soutenir la campagne «**Un bateau français pour Gaza**».

Aujourd'hui, alors que la «*flottille de la liberté*» s'est regroupée en Grèce pour se diriger vers la Palestine, nous assistons à des tentatives, menées par plusieurs gouvernements dont le gouvernement grec, d'empêcher son départ, pour faire échouer cette campagne qui vise à apporter une aide humanitaire à la population de Gaza, à ce million et demi de personnes qui subissent depuis plusieurs années un blocus illégal.

Il faut parfois du vent pour naviguer, mais quel est donc ce vent qui souffle sur les gouvernements qui apportent un soutien objectif aux actions illégales de celui d'Israël, quel vent souffle donc à Paris dont le gouvernement reconnaît l'illégalité du blocus et parle dans le même temps de «*mauvaise méthode*» quant au choix courageux de représentants de la société civile internationale, dont des députés européens et français, qui ont choisi de rallier la bande de Gaza par mer, pour attirer l'attention sur l'intolérable violation du droit international et des droits de l'homme pour ce qui concerne la Palestine.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour mêler nos voix à celles qui de par le monde demandent à ce que le droit international soit enfin respecté.

Nous dénonçons l'attitude des gouvernements qui se font les complices de l'État d'Israël en sabotant le départ de la flottille de la liberté.

## **Nous interpellons le gouvernement français pour :**

- **qu'il nous explique quelle serait la « bonne méthode » pour agir face aux drames que génère ce conflit depuis 64 ans.**
- **qu'il assume sa responsabilité de protection des militants engagés dans cette action pacifique et humanitaire, notamment en interpellant le gouvernement israélien.**
- **qu'il agisse afin que soit mis un terme au blocus illégal de la bande de Gaza, emblématique des humiliations et privations que subit le peuple palestinien.**
- **qu'il agisse pour que le droit international soit respecté et non bafoué systématiquement par l'État israélien en toute impunité.**
- **qu'il agisse pour une reconnaissance généralisée d'un État Palestinien dans les frontières d'avant la guerre de 1967 avec Jérusalem Est comme capitale.**

Les organisations du «*Collectif pour une paix juste et durable au proche Orient*» : A Filetta, Amapola, Association des Tunisiens 2A, Ava Basta, Canta u Populu Corsu, CFDT Corsica, CGT2A, Cinqui SO, Corsica Palestine, Droits paysans, Federazione di l'eletti, FSU, Inseme per Aiacciu, I verdi Corsi, Ligue de Droits de l'Homme, Manca nazionale, Parti de Gauche, PCF 2A, Per a Pace, PNC, Sgen cfdt 2A et 2B, STC, Union des Marocains 2A et 2B, UNSA Corse, U Taravu.